Les droits des animaux, des arbres et des rivières

Partage international nº 412 – Décembre 2022

Un rapport intitulé *Law in the Emerging Bio Age* (Le droit à l'aube de l'ère de la bio) plaide pour la création de cadres juridiques régissant les interactions humaines avec l'environnement et la biotechnologie.

Ce rapport de la *Law Society* du Royaume-Uni, rédigé par Wendy Schultz, futurologue, et Trish O'Flynn, chercheuse interdisciplinaire, explore l'évolution des relations entre l'homme et les systèmes vivants et souligne la nécessité de nouvelles réglementations, notant que le monde juridique se confrontait déjà à des changements d'attitude.

L'idée d'accorder à la nature des droits comme en bénéficient les individus est défendue depuis des années par les groupes de défense de l'environnement et a déjà été réalisée dans certains pays. Influencés par les croyances indigènes, l'Equateur et la Bolivie ont tous deux accordé des droits à la nature.

Un tel droit pourrait s'appliquer aux truies dans les élevages porcins intensifs, aux veaux retirés à leur mère et même aux animaux de compagnie, a déclaré T. O'Flynn, ajoutant : *« Je dis cela en tant qu'amoureuse des chiens. Nous contraignons leur comportement pour qu'il nous convienne. Nous nous considérons parfois comme extérieurs à la nature, et pensons que la nature est quelque chose que nous pouvons manipuler, mais en réalité, nous sommes de la nature, nous sommes dans la nature, nous sommes juste une autre espèce. Il se trouve que nous sommes au sommet de l'arbre de l'évolution à certains égards, si vous le regardez de cette façon linéaire, mais en fait l'écosystème mondial est beaucoup plus puissant que nous. Et je pense que cela commence à transparaître dans notre façon de voir les choses. »*

Bolivie, Equateur
Sources : The Guardian, Royaume-Uni
Thématiques : environnement
Rubrique : Tendances